

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford  
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 3 mars 2025 à 19h30

### 1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents :

Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2  
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3  
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4 (19h32)  
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5 (19h32)  
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6  
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est absent :

Monsieur Pierre Sévégny, conseiller siège numéro 1

Est également présente, Madame Josée Dubois greffière-trésorière adjointe, agissant comme secrétaire de l'assemblée

**Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h30.**

### 2. Résolution numéro 25-03-36 adoption de l'ordre du jour

**Sur proposition de Monique Fortier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

### 3. Résolution numéro 25-03-37 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

**Sur proposition de Donatien Beaulieu, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

### 4. Résolution numéro 25-03-38 résolution pour approuver les comptes à payer

**Il est proposé par Christian Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 3 mars 2025 au montant de 77 318,48 \$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont : Eureka Environnement 3 476,84\$ Étude de caractérisation phase 1; MI Consultant 4 937,61\$ Processus OPA mi-mandat; Cyr Système 2 321,89\$ Diagnostic alarmes pompes; Apex Expert Conseil 14 026,95\$ Études préliminaires mises aux normes eau potable; Excavation FMK 16 067,76\$ 3<sup>e</sup> versement déneigement; RIGIDBNY 5 737,92\$ Ordures février; Réseau Biblio 4 223,97\$ Contribution municipale 2025; Ville de Bécancour 11 469,46\$ Eau potable 01-07 au 31-12-2024.**

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

ADOPTÉE

## 5. Correspondance

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

## 6. Administration et législation

**6.1 Résolution numéro 25-03-39 Proclamation de la trente-sixième édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle**

**CONSIDÉRANT** qu'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours;

**CONSIDÉRANT** que notre municipalité a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté;

**CONSIDÉRANT** que la 37<sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive;

### SUR PROPOSITION DE Donatien Beaulieu

**IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents** de proclamer la semaine du 16 au 22 mars 2025, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

ADOPTÉE

**6.2 Résolution numéro 25-03-40 Demande d'aide financière-FADOQ**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a reçu une demande d'aide de la FADOQ de Sainte-Marie de Blandford au montant de 1 350.00\$;

**CONSIDÉRANT** que cette aide financière consiste à défrayer la partie manquante pour l'acquisition d'une deuxième table de billard ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Desrochers et unanimement résolu**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, accorde l'aide financière demandée par la FADOQ au montant de 1 350.00\$.

ADOPTÉE

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

### **6.3 Résolution numéro 25-03-41      Invitation Soirée des Gardiens du Terroir 2025**

**CONSIDÉRANT** qu'une invitation est lancée aux membres du conseil pour la première édition des Soirées des gardiens du terroir fait par le fonds de santé psychologique pour les producteurs agricoles du Centre du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que cet évènement-bénéfice est l'occasion d'honorer les initiatives novatrices des producteurs agricoles et de municipalités d'exception qui contribuent activement à la prospérité de notre secteur agricole centricois;

**CONSIDÉRANT** que l'évènement bénéfice aura lieu le 3 avril au coût de 120.00\$ par participant;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Desrochers et unanimement résolu**

Que le conseil municipal, autorise et mandate Donatien Beaulieu de participer à la soirée des Gardiens du Terroirs en tant que représentant municipal et d'acquitter les frais d'inscription au montant de 120.00\$.

**ADOPTÉE**

### **6.4 Résolution numéro 25-03-42      Acceptation du rapport annuel 2024 pour les activités au schéma de couverture de risques**

**CONSIDÉRANT** qu'à chaque année, depuis la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, un rapport annuel doit être complété sur les activités municipales en ce domaine;

**CONSIDÉRANT** que ledit rapport a été soumis aux membres du Conseil pour approbation;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Beauchesne et unanimement résolu,**

D'accepter le rapport annuel pour l'année 2024 des activités municipales en sécurité incendie, tel qu'il sera déposé au Conseil des maires en mars 2025.

**ADOPTÉE**

### **6.5 Résolution numéro 25-03-43      Autorisation de paiement archivage**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité avait fait une réserve budgétaire pour le paiement de l'archivage municipal;

**CONSIDÉRANT** que nous avons débuté le processus avec le fournisseur MI Consultant inc et que nous avons reçu la facture au montant de 4937.61\$;

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Desrochers et unanimement résolu,**

D'autoriser le paiement à MI Consultant inc. pour le service d'archivage , ainsi que celui à venir à même le surplus accumulé affecté.

**ADOPTÉE**

### **6.6 Résolution numéro 25-03-44      Concours oratoire-École Marie-Sophie**

**CONSIDÉRANT** que l'école primaire Marie-Sophie invite la mairesse madame Ginette Deshaies à être présente au concours oratoire de l'école Marie-Sophie le 27 mars prochain;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité tient à souligner l'initiative de cet évènement;

**CONSIDÉRANT le désir** d'encourager et développer le goût de maîtriser la langue française chez nos élèves de la maternelle à la 6e année

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Desrochers et unanimement résolu,**

Que la municipalité fait une contribution financière au montant de 200\$.

Que la directrice générale a discuté avec madame Caroline Boutet, responsable du concours d'orthographe, de la semaine du français et du concours oratoire. Notre aide financière, servira à l'achat de prix pour récompenser les efforts des élèves lors du concours d'orthographe. Cette grande finale se tiendra le 25 mars. Nous achèterons des cahiers d'écriture, crayons et livres selon notre thème.

Pour le concours oratoire l'aide financière servira à l'achat des plus de livres aux jeunes. La lecture est tellement importante pour l'apprentissage et le maintien de notre langue française dans notre société québécoise.

**ADOPTÉE**

### **7. Suivi de dossiers :**

### **8. Voirie N/A**

### **9. Aqueduc et Égout**

#### **9.1 Résolution 25-03-45**

#### **Offre de service professionnels en archéologie-Primeau 2023 eaux usées**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit gérer l'impact des futurs travaux qui seront réalisés dans le cadre de la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Sainte-Marie-

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

de-Blandford (figure 1), et que cette dernière doit mandater une firme spécialisée en archéologie afin d'effectuer l'évaluation du potentiel archéologique du secteur visé par le projet;

**CONSIDÉRANT** qu'une offre de service a été demandée à Truelle et Cie inc, services-conseil en archéologie et que celle-ci est au montant de 8 245.00\$ avant taxes ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monique Fortier et unanimement résolu,**

Que la municipalité mandate la firme Truelle et Cie à effectuer l'étude de potentiel archéologique / projet d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford.

**ADOPTÉE**

### **10. Urbanisme**

**10.1 Dépôt du rapport des inspecteurs en bâtiment et en environnement : février 2024. (Aucun rapport déposé)**

**10.2 Résolution 25-03-46                      Demande de dérogation mineure  
    866 rue des Dorés**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures #199* de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford pour l'implantation d'une thermopompe en cour avant. La demande de dérogation mineure a pour objet soit : un équipement (thermopompe) implanté en cour avant dérogeant de l'article 209 du *Règlement de zonage #203 (193)*. Lors de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme, le comité tenait à recevoir une photo incluant une vue arrière du bâtiment principal, un avis écrit de l'installateur de la thermopompe concernant la recommandation faite pour l'installation projetée et un avis écrit des voisins sur l'acceptation du projet pour pouvoir analyser la présente demande

**CONSIDÉRANT** que la dérogation est mineure;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation respecte les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT** que les voisins les plus rapprochés en façade du bâtiment du 861, 863 et 871, des Dorés ont signé une lettre d'acceptation du projet;

**CONSIDÉRANT** que la démonstration du préjudice sérieux que la réglementation cause au requérant est convaincante;

**CONSIDÉRANT** que les travaux en cours ou déjà exécutés, le cas échéant, l'ont été de bonne foi;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation ne doit pas avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**CONSIDÉRANT** que le comité du CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Desrochers et unanimement résolu**

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une thermopompe en cours avant à l'adresse située au 866 rue des Dorés

**ADOPTÉE**

**10.3 RÉSOLUTION 25-03-47      Demande de dérogation mineure  
952 rue du Cheminot**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures #199* de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford pour une distance minimale dérogatoire entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire. La demande de dérogation mineure a pour objet soit : la remise existante est située à 1,58m de l'agrandissement du bâtiment principal projeté ce qui déroge de la distance minimale de 2 mètres prévue à l'article 210 du *Règlement de zonage #203 (193)*;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation est mineure;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation respecte les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT** que la démonstration du préjudice sérieux que la règlementation cause au requérant est convaincante;

**CONSIDÉRANT** que les travaux en cours ou déjà exécutés, le cas échéant, l'ont été de bonne foi;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation ne doit pas avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**CONSIDÉRANT** que le comité du CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Beauchesne et unanimement résolu**

Que le conseil municipal accepte et autorise la dérogation mineure pour une distance minimale dérogatoire entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire au 952, rue du Cheminot, lot : 6 233 024.

**ADOPTÉE**

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

### 10.4 Résolution 25-03-48

Autorisation demande à la  
CPTAQ-Aliénation /Lotissement

**CONSIDÉRANT** que le demandeur et sa sœur aimeraient procéder au partage de la succession de leur père en attribuant la totalité des droits de propriété de la terre du défunt à Madame Arianne Gervais-Dumont;

**CONSIDÉRANT** que ce partage ferait en sorte de rétablir les droits d'aliénation du demandeur de sa terra à bois qu'il a perdu lors de la création accidentelle d'une contiguïté à la suite du décès de son père et de liquidation de sa succession;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Desrochers et unanimement résolu**

Que la municipalité est en accord avec la demande à la commission d'autoriser la Succession Serge Dumont d'aliéner la totalité des droits de propriété du lot 6 233 094 au cadastre du Québec en faveur d'Ariane Gervais-Dumont soit par acte de partage ou soit par acte de cession.

**ADOPTÉE**

### 11. Varia

### 12. Période de questions débute à 19h56 et termine à 20h02

Toutes les questions ont obtenu réponse

### 13. Ajournement ou levée de l'assemblée

Résolution numéro 25-03-49

l'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu à 20h02

---

Ginette Deshaies, Mairesse

---

Josée Dubois, greffière-trésorière adjointe